



L'INSTITUT NATIONAL DE JEUNES SOURDS DE PARIS



HISTOIRE

Créé par la Révolution Française en 1791, en vue de poursuivre l'œuvre de l'Abbé de l'Epée décédé en 1789, installé dans ses locaux actuels en 1794, l'établissement fut la première école publique au monde pour enfants sourds.

Il demeure un lieu très important pour l'histoire de la surdité et possède une bibliothèque historique spécialisée de 17 000 ouvrages qui n'a pas d'équivalent, ainsi que de nombreux manuscrits des savants qui ont exercé sur place, notamment au XIX^{ème} siècle.

Ce patrimoine suscite l'intérêt de chercheurs du monde entier. Cette dimension s'exprime également au travers d'un ensemble architectural classé des XVII^{ème}, XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

L'histoire de l'établissement est à l'origine de collaborations internationales et de partenariats existants avec plusieurs pays : USA, Brésil, Japon, Ile Maurice, Seychelles, et pays francophones.

STATUT ET MISSIONS

L'Institut national de jeunes sourds de Paris est un établissement public d'enseignement, à caractère administratif, de dimension nationale, placé sous la tutelle du Ministère de la Santé, financé principalement par l'Assurance maladie, l'Etat et des ressources propres liées à la taxe d'apprentissage.

Un conseil d'administration de 14 membres est présidé par Agnès Jeannet (IGAS). En partenariat avec l'Education nationale, il offre un enseignement adapté et met en œuvre un accompagnement médico-social auprès de 250 jeunes sourds de 3 à 20 ans.

Le décret du 26 avril 1974, relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles fixe les missions de l'INJS de Paris :

- « Contribuer au dépistage, à la prothèse ou à l'appareillage, à l'action médico-éducative précoce et postscolaire, à l'information des familles et à l'orientation de leurs enfants
- Assurer un enseignement, une formation professionnelle, une préparation à la vie sociale avec les moyens adaptés à leur handicap
- Participer à la recherche ».

250 enfants sourds de 3 à 20 ans avec diversité des modes de scolarisation et personnalisation au regard du potentiel et des besoins de l'enfant et de sa famille. Un tiers des effectifs est accueilli à l'internat (90 places), majoritairement pour des raisons sociales et familiales. L'INJS représente près de 40% des capacités d'accueil pour les enfants sourds à Paris.

Précurseur de la loi de 2005 via un partenariat étroit avec l'Education Nationale depuis 25 ans pour scolariser les enfants sourds dans plus de 20 établissements partenaires : de la maternelle au baccalauréat général, technologique ou professionnel.

L'INJS de Paris propose un enseignement de qualité tout au long du parcours de l'enfant sourd, quelles que soient sa situation et ses fragilités.

Les modes de scolarisation sont adaptés au potentiel et au projet de chaque enfant ainsi qu'à son mode de communication privilégié (LSF/Oral/LfPC). Un enseignement bilingue : français et langue des signes française est dispensé à partir de la 6^{ème}.

Depuis sa création, une offre de formation professionnelle en CAP et Bac Professionnel avec un recrutement national, qui concerne près de la moitié des jeunes admis. 8 formations dispensées dans le cadre des ateliers professionnels de l'INJS : métiers de la communication et industries graphiques, métallerie, menuiserie, plomberie, prothèse dentaire, couture, coiffure, horticulture.

Des formations en apprentissage mixant les publics sourds et entendants sont mises en place depuis 2009 dans les travaux paysagers.

Les missions de recherche sont portées par un comité scientifique composé de personnalités extérieures et vise à :

- Développer une activité de recherche appliquée pluriannuelle à l'INJS pouvant faire l'objet de publication et de diffusion.
- Impulser une dynamique et une implication des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques.
- Participer à l'amélioration des bonnes pratiques dans l'accompagnement du jeune sourd dans sa globalité.
- Contribuer à ouvrir l'INJS sur des partenariats extérieurs et favoriser des projets inter institutionnels.

Le Centre de promotion sociale des adultes sourds (CPSAS) est le premier service dédié à l'accompagnement des adultes sourds créé en France (1981).

Ses missions sont complémentaires à l'enseignement et à l'accompagnement de l'Institut, en ce qu'elles visent l'insertion et la communication des adultes sourds dans leur contexte socioprofessionnel et pour leur épanouissement personnel.

www.injs-paris.fr

254, rue Saint-Jacques 75005 Paris

01.53.73.14.00